

**PROTOCOLE POUR IDENTIFICATION DU POLLUANT**

L'identification a pour but de déterminer si le prélèvement correspond à la cargaison du Prestige en le comparant à un échantillon de référence.

S'il s'agit de prélèvements à caractère judiciaire, ils doivent être adressés aux laboratoires désignés par le procureur de la République de Brest (actuellement le LASEM est le seul laboratoire désigné). Dans ce cas, le respect des procédures impose de procéder à des prélèvements en compagnie d'un officier de police judiciaire ou d'un agent assermenté de la direction des affaires maritimes ou de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

S'il s'agit de prélèvements donnant lieu à des analyses administratives, ils peuvent être adressés à des laboratoires spécialisés disposant d'un échantillon de référence. Une liste non exhaustive de ces laboratoires est accessible sur notre site Internet (dossier " Prestige ", chapitre " Connaissance du polluant ", paragraphe " Autres études "). Des échantillons de référence peuvent être fournis rapidement par le *Cedre* à raison de quelques grammes par laboratoire concerné.

Le *Cedre* peut assurer ce type d'analyse dans la limite de ses capacités, il assure prioritairement le traitement des prélèvements qui lui sont adressés par les autorités POLMAR.

**ECHANTILLONAGE**

L'identification d'un échantillon de fuel récupéré sur le terrain impose une liste de conditions à respecter pour assurer le rendu de l'analyse :

- La masse minimum de polluant pur nécessaire est de 5 grammes. Dans la pratique le polluant étant mélangé à d'autres éléments (sable, plumes...), on aura soin de dimensionner largement l'échantillon pour être sur de contenir la quantité nécessaire.
- Conditionnement : utiliser des récipients en verre propre. Pour éviter tout contact entre le fuel et le plastique du bouchon, recouvrir l'ouverture du récipient de papier aluminium. Si un récipient en verre n'est pas disponible, envelopper le prélèvement dans du papier aluminium puis transférer le tout dans un récipient adéquat.

Le protocole utilisé par le *Cedre* est affiché sur notre site Internet (dossier " Prestige ", chapitre " Connaissance du polluant ", paragraphe " Signature").

**ENVOI**

- Remplir le formulaire de demande d'identification ci dessous et le joindre aux échantillons.
- Adresser l'ensemble au laboratoire choisi (les autorités POLMAR de votre département peuvent disposer d'une liste plus complète que celle affiché sur notre site).

**FORMULAIRE A RETOURNER AVEC L'ECHANTILLON**

✂		INFORMATIONS GENERALES	
Nom :		Téléphone :	
Organisme :		Email :	
Adresse :		Date d'expédition :	
INFORMATIONS ECHANTILLON			
Nombre d'échantillons :		Conditionnement :	
Provenance :		Nature :	
Date de l'échantillonnage :		Observations :	
		✂	



**Cedre : Rue Alain Colas – BP 20413 – 29604 Brest CEDEX**

Tél. : 02.98.33.10.10 – Fax : 02.98.44.91.38 – E-mail : [contact@le-cedre.fr](mailto:contact@le-cedre.fr)

<http://www.le-cedre.fr>

SIRET : 315 429 142 00039 – Code APE 731 Z

Association à but non lucratif sous tutelle du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable